

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 15 AOÛT 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 15 août 2016 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroix, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière

SONT ABSENTS :

M. Jean Duhaime, conseiller
M. Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

Assistance : 11 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

16-08-141

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

16-08-142

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

16-08-143

5. Le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu – Renouvellement de la demande d'autorisation pour circuler sur notre territoire (suite résolution 13-09-171)

CONSIDÉRANT que le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu demande à nouveau l'autorisation pour circuler sur notre territoire tel qu'approuvé dans la résolution 13-09-171;

CONSIDÉRANT que le trajet est toujours la route des Vingt, la traverse de la route 132, l'ancienne voie ferrée jusqu'à la rue Notre-Dame vers le pont de la 132;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'autorisation déjà accordée par la résolution numéro 13-09-171 et ce, aux mêmes conditions.

16-08-144

6. OMH – Adoption des états financiers au 31 décembre 2015 – Régularisation du déficit de 2015 et paiement du déficit prévu de 2016

CONSIDÉRANT que le rapport comptable démontrant la situation financière et le résultat des opérations a été dressé par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » pour la période se terminant au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le rapport indique que la municipalité doit recevoir un montant de 708 \$ pour les exercices financiers antérieurs des résidences, soit 5 511 \$ à payer pour la résidence Lassiseraye et 6 219 \$ à recevoir pour la résidence Bruyère;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer le 10 % du déficit approuvé et révisé de l'année 2016 et qu'il représente 5 580 \$ pour la résidence Lassiseraye et 142 \$ pour la résidence Bruyère;

CONSIDÉRANT que le déficit approuvé et révisé de 2016 ne sont que des prévisions et que l'ajustement réel s'effectuera en 2017 lors de l'adoption des états financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier 2015 de l'Office Municipal d'Habitation concernant les deux résidences;

DE PAYER un montant de 5 511 \$ à la résidence Lassiseraye représentant le 10 % de déficit révisé pour l'année 2016 et l'ajustement de l'année 2015 (5 580 \$ - 69 \$);

QUE l'OMH doit nous rembourser un montant de 6 219 \$ pour la résidence Bruyère représentant le 10 % de déficit révisé pour l'année 2016 et l'ajustement de l'année 2015 (142 \$ - 6 361 \$);

D'AUTORISER l'engagement de la dépense pour la résidence Lassiseraye;

D'ENCAISSER le chèque de l'OMH Bruyère de 6 219 \$ lors de sa réception;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-520-01-960 « Déficit OMH Lassiseraye » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-08-145

7. Demande de dérogation mineure présentée par M. Pierre Lefebvre

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Lefebvre demande une dérogation mineure, afin de faire accepter une superficie du garage en construction qui excède par 4.2 mètres carrés, celle de la résidence;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d’un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 258 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale de cette demande est pour entériner l’erreur de calcul de la superficie de la résidence principale, par le requérant, puisque la superficie du garage ne doit pas excéder celle de la résidence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;

D’ACCEPTER la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Pierre Lefebvre et telle que recommandée par le Comité consultatif d’urbanisme.

AVIS

8. Avis de motion – Règlement numéro 05-2016 modifiant le règlement numéro 09-2011 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller Daniel Labbé donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 09-2011 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

AVIS

9. Avis de motion – Règlement numéro 06-2016 modifiant le règlement numéro 06-2012 relatif au code d’éthique et de déontologie des employés municipaux

Le conseiller Pascal Théroix donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 06-2012 relatif au code d’éthique et de déontologie des employés municipaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

16-08-146

10. Mandat pour l’auscultation des chaussées – Élaboration du plan d’intervention

CONSIDÉRANT que l’auscultation des chaussées doit être effectuée afin de réaliser le plan d’intervention;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la compagnie Maxxum offre ses services au montant de 3500,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Maxxum pour effectuer lesdits travaux;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-08-147

11. Modification pour la nomination des représentants – Régie d'incendie

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 15-11-170 confirmait la nomination de messieurs Pierre Yelle et Réjean Gamelin, représentants, ainsi que Jean Duhaime, substitut, pour représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac au C.A. de la régie d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renommer des représentants pour le C.A. de la régie d'incendie jusqu'à la prochaine nomination annuelle du mois de novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER messieurs Réjean Gamelin et Yves Plante, conseillers, comme représentants réguliers;

DE NOMMER messieurs Jean Duhaime et Pascal Thérout, conseillers, comme substituts en cas d'absence de l'un des deux représentants;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Régie d'incendie.

16-08-148

12. Mandat pour les relevés techniques d'arpentage – Élaboration du plan d'intervention

CONSIDÉRANT que des relevés techniques d'arpentage doivent être effectués afin de réaliser le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que le Groupe Synergis offre ses services au montant de 3500,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER le Groupe synergis pour effectuer lesdits travaux;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-08-149

13. CPTAQ – Demande d’autorisation par Les Fermes Okak Inc.

CONSIDÉRANT qu’une demande d’aliénation et de lotissement, est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec par Les Fermes Okak Inc., pour le lot 5 288 496 pour le demandeur et le lot 5 288 435 pour Charles-Émile et Sylvie Préfontaine;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroux

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

16-08-150

14. Éclairage du terrain de balle – Comité des loisirs

CONSIDÉRANT que « Entreprises d’électricité D.A. Inc. » a émis sa facture au Comité des loisirs concernant le remplacement à neuf de l’électricité pour le terrain de balle et que le montant total s’élève à 11 210,06 \$ incluant les taxes applicables (10 236,28 \$ net);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit émettre un chèque au nom du Comité des loisirs pour le total de la facture soit, 11 210,06 \$, puisque c’est le comité qui doit payer les factures afin de recevoir une subvention de 50 %;

CONSIDÉRANT que la municipalité paye tous les travaux au Comité des loisirs pour qu’il émette les chèques aux fournisseurs et que ledit comité nous remettra le 50 % de la subvention lors de sa réception;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 11 210, 06 \$ au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac pour qu’il puisse effectuer leur paiement à « Entreprises d’électricité D.A. Inc »;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 « Subvention – Comité loisirs » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-08-151

15. Demande de branchement au réseau d’aqueduc – M. René Rainville

CONSIDÉRANT que M. René Rainville a présenté une demande écrite auprès de la municipalité, afin de faire relier sa propriété du 260, rang de l’Île-Saint-Jean, au service d’aqueduc;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroux

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à effectuer les travaux de raccordement à l'aqueduc pour ladite propriété;

QUE tous les frais soient payés par le demandeur.

16. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

17. AFFAIRES NOUVELLES

M. Pierre Yelle, maire, informe les conseillers que le 3 septembre 2016 devait avoir lieu une exposition par les artistes au Parc Jean-Crevier, mais que cet événement sera peut-être annulé, puisque les artistes pourront avoir la chance de s'afficher à l'extérieur de la municipalité pour une autre activité à la même date.

18. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pascal Théroux, conseiller, donne rapport de son comité respectif, soit, les Jeudis en chansons.

16-08-152

19. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2016

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5900	Accommodeur St-François (Essence camion - Juillet)	129.19
5901	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Août 2016)	2 203.69
5902	Buropro Citation (Facturation de copies)	336.12
5903	Chagnon Jacques (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5904	Entreprises Pierreville ltée. (Les) (Location machinerie)	1 146.19
5905	Entreprises d'électricité D.A. (Dégrilleur usine-interv. Frère-André)	1 105.27
5906	Équipement Raydan (Entretien et achat d'équipements)	431.22
5907	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Juillet)	40.00
5908	Gamelin Réjean (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5909	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager salle Germain Nadeau - Juillet)	25.00
5910	Gauthier Marie-Claude (Remboursement pour Léane Pineault)	100.00
5911	Gauthier Julie (Remboursement pour Adrian Manuel)	20.00
5912	Gouin Guy (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5913	Groupe Ultima Inc. (Assurance Générale)	4 065.00
5914	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Juillet)	111.70
5915	Huissiers de justice Steve Pinard (Livraison de constats)	156.06

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5916	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	64.62
5917	Lauzière Geneviève (Remboursement pour Antoine Bérubé)	50.00
5918	Marina MR.B (Essence pour ponton et réparation)	763.22
5919	Martech (Panneaux)	807.12
5920	Matériaux et Surplus Lefebvre (Achat de matériaux)	40.25
5921	Morvan Jacques (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5922	Niquet Marcel (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5923	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	72.50
5924	Pavage 132/9254-8965 Qc (Correction Rang Saint-Antoine)	862.31
5925	Péloquin Peggy (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5926	Pitney Bowes (Compteur postal -1 septembre au 30 novembre 2016)	397.57
5927	Régie d'incendie Pierreville (Intervention sauvetage)	264.71
5928	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Août 2016)	9 155.56
5929	Théroux Pascal (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5930	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	160.00
5931	Xylem Canada Compagny (Anneau d'usure de pompe pour poste)	988.74
5932	Yelle Pierre (CCU 10 août 2016 - 1 dossier)	30.00
5933	Piché Paul (Allocation cellulaire - Août)	25.00
5934	Régie d'incendie Pierreville (Quote-part 3/4)	16 960.50
5935	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part-Août)	13 464.00
5936	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Juillet)	335.00
5937	Bélanger Sauvé avocats (Honoraires)	2 845.34
5938	Génicité (Honoraires-Élaboration d'un plan d'intervention à 20%)	2 759.40
5939	BPN Environnement (2 toilettes 1 juin au 1 août et 15 juin au 15 août)	616.26

TOTAL DES CHÈQUES **60 741.54**

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

5893	Allard Lisette (Commission 5% du 01 janv. au 30 juin 2016)	313.00
5894	Société Historique Odanak (Adhésion 2016)	114.97
5895	ADMQ-Zone Centre-du-Québec (Colloque de zone Peggy et Hélène)	200.00
5896	Feuillet fabrique Saint-François-Xavier (Feuillet Paroissial)	100.00
5897	Accommodeur St-François (Essence camion - Juin)	310.67
5898	GDG Environnement (Mouches noires 3/4 vers.)	60 099.73
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Juillet 2016)	7 956.74
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juillet 2016)	3 163.20

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Juillet)	791.00
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés (Cotisation juillet 2016)	2 088.10
PPA	Hydro-Québec (Usine et poste-Juillet) Éclairage paroisse et village	2 907.21
PPA	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Juillet 2016)	1 709.71
TOTAL DES CHÈQUES		79 326.36

DÉBOURSÉS JUILLET 2016

Salaires Juillet 2016	20 601.14
TOTAL DES DÉBOURSÉS	20 601.14

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2016;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

20. Période de questions

➤ M. René Rainville, nouveau propriétaire, remercie le conseil municipal.

21. Conclusion

16-08-153

22. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h20.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière